

United Nations  Nations Unies

HEADQUARTERS • SIEGE NEW YORK, NY 10017
TEL.: 1 (212) 963.1234 • FAX: 1 (212) 963.4879

Distr. RESTRICTED
PRS/2010/CRP.12

ORIGINAL: French

SECOND INTERNATIONAL DECADE FOR THE ERADICATION OF COLONIALISM

**Pacific regional seminar on the Implementation of the Second International Decade for
the Eradication of Colonialism: assessment of decolonization process in today's world**

**Nouméa, New Caledonia
18 to 20 May 2010**

STATEMENT

BY

Yoko Oryu

(Japan)

Evolution de l'outre-mer français: La décolonisation, est-elle achevée ?

Yoko ORYU

18-20 mai 2010/Nouméa

Introduction

La décolonisation est l'accession à l'indépendance, à la pleine souveraineté et à la liberté politique. Les « décolonisations » après la deuxième guerre mondiale sont donc reconnues comme l'accession à l'indépendance des peuples colonisés. Leur aspiration à l'émancipation fondée sur le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, s'est traduite par l'accession à la pleine souveraineté.

Dans ses réflexions sur les rapports entre nationalisme, auto-détermination et notion de souveraineté après les conflits de l'ex-Yougoslavie, le spécialiste britannique des relations internationales James Maywall, a revisité les vieux instruments de compréhension internationale, que sont le droit, la diplomatie, l'équilibre des puissances, et les grands principes comme la souveraineté, la démocratie, et l'ingérence, leur origine et la nature des pratiques dans le monde depuis 1945¹.

Il était difficile, selon lui, de savoir, la nature de l'entité que la communauté internationale, qui se compose d'Etats souverains, doit reconnaître comme dépositaire du droit à l'auto-détermination. Qui peut légitimement se considérer comme un Peuple, avec quel territoire et quelle unité ? Maywall signale la difficulté de définir l'unité politique, la Nation, sauf dans le contexte de la décolonisation (Maywall 2000: 32, 41).

Il précise que l'interprétation conventionnelle établie ultérieurement et historiquement consistait à reconnaître l'exercice du droit à l'auto-détermination, dans le cadre de l'unité politique qui existait pendant l'époque coloniale, dans le cas où la décolonisation concernait des territoires sous contrôles européens.

Dans le cas des territoires coloniaux de la France, on ne peut ignorer la difficulté qui peut apparaître d'identifier le Peuple dépositaire du droit à l'autodétermination et à le faire reconnaître comme tel comme on l'a vu notamment en Nouvelle-Calédonie.

Comme le montrent les référendums organisés aux Antilles en 2003, puis en janvier 2010 en Martinique et Guyane², l'indifférence, ou la réticence, dans ces cas à

* Cette contribution est fondée sur l'analyse comparative entre les territoires français des Caraïbes et ceux du Pacifique.

¹ Maywall, James, *World Politics: Progress and its limits*, Cambridge, Polity Press, 2000.

² De même que le souhait de parlementaires de la Réunion que la révision constitutionnelle de 2003 ne donne pas à cette collectivité la faculté de déterminer pour elle-même des normes différentes des normes nationales.

L'égard de l'orientation vers l'indépendance a été remarquable. Au regard du schéma général de la décolonisation, l'évolution de l'outre-mer (en dehors des décolonisations africaines et maghrébines) s'est donc caractérisée par la construction de ces modèles français (Dom, collectivités d'outre-mer et cas spécial de la Nouvelle Calédonie)³. Ces réalités ne peuvent être analysées sans tenir compte des contextes politiques du 20ème siècle.

La décolonisation est en règle générale conçue comme le passage d'un régime à l'autre concrétisé par l'octroi de l'indépendance à la colonie, comme on a pu le constater jusqu'aux années quatre-vingts. Elle implique l'établissement d'un Etat souverain pleinement présent dans les relations internationales.

Si la population ne souhaite pas plus d'autonomie, ne veut oser créer une unité politique, voire un Etat souverain, comment peut-on alors comprendre que la décolonisation soit achevée ou inachevée ?

Je veux essayer d'apporter une contribution pour répondre à cette interrogation au vu des travaux que je poursuis dans le cadre de ma thèse de doctorat sur le rôle d'Aimé Césaire avec lequel j'ai pu avoir au cours des récentes années divers riches entretiens.

1. Contexte d'émergence des mouvements indépendantistes et autonomistes

Parmi les anciennes colonies restées dans le cadre de la République française, la Nouvelle-Calédonie était connue par l'élan d'un mouvement indépendantiste allant presque à une guerre civile dans les années 1980. Aimé Césaire a déclaré lui aussi en 1980: «la Martinique sera bientôt indépendante»⁴. C'était une façon de critiquer les gouvernements successifs qui qualifiaient ceux qui n'étaient pas en accord avec leur politique comme "l'anti-France". Par exemple, en Guadeloupe les manifestations violentes, le terrorisme de minorités, ont accompagné l'aspiration à l'indépendance jusqu'en 1985.

Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, l'opinion française a craint que les

³ Dans une partie de l'outre-mer français, d'autres évolutions ont conduit à des formules dans lesquelles d'anciennes colonies restent dans la République française, avec des statuts singuliers :
- soit de recherche de l'égalité dans un processus d'intégration, après avoir mis du temps à respecter des spécificités culturelles (les DOM)
- soit de reconnaissance des communautés en tant que différentes et appelant de ce fait des régimes ayant progressé de la décentralisation administrative à l'autonomie politique (les anciens TOM du Pacifique dont la Nouvelle-Calédonie qui fait l'objet d'un titre spécial (le XIII) de la Constitution française en application des accords successifs de Matignon et de Nouméa et des consultations des corps électoraux qui ont accompagné leurs mises en œuvre).

⁴ Laurence Masurel, « Aimé Césaire: La Martinique sera bientôt indépendante », *Paris Match*, no.1609, 1980, pp.36-37.

affrontements ne dérivent en guerre civile comme en Algérie. Mais au départ, les mouvements indépendantistes exprimaient, eux, la crainte des Mélanésiens qui défendaient leurs cultures, leurs langues, leurs coutumes⁵ de s'en voir dépossédés. La conscience exacerbée d'une crise existentielle, celle de la disparition du Peuple, a porté les mouvements nationalistes à exprimer de plus en plus fortement l'aspiration à l'indépendance de leur pays⁶. Ils l'ont fait même en dehors des voies d'expression politique permises par les statuts successifs de TOM.

Dans un territoire où une partie de la population jusqu'en 1988, ne se mêle pas à l'autre⁷, certains Mélanésiens refusaient leur situation d'exilés sur leur propre sol. De là, surgit le mouvement politique qui s'est autodéfini comme Peuple Kanak, et qui a revendiqué l'indépendance à la France. Les antagonismes suscités par les réactions des anti-indépendantistes ont conduit à la situation dramatique de 1988.

Si l'on compare l'émergence des mouvements sur le Caillou avec le cas des Antilles, on constate que la politique des Gouvernements après la guerre d'Algérie restait assimilationniste, ne tenant pas compte de la spécificité de la population et de la culture locale. Par ailleurs, l'effondrement de l'industrie sucrière en Martinique oblige une partie des agriculteurs à quitter les habitations pour chercher du travail à Fort-de-France⁸. Malgré cette situation, à la fin de quatre-vingts⁹, l'intérieur des îles des Antilles reste replié sur lui-même. Mais l'évolution s'est accélérée, à la suite de migrations vers la métropole¹⁰, de la dilution des cultures locales populaires, d'une massive décroissance démographique, de profonds sentiments d'inégalités superposées à des frontières ethniques, ce qui donne lieu à des protestations, puis ensuite à l'émergence de mouvements autonomistes voire indépendantistes¹¹. Ces protestations qui alimentaient les revendications culturelles voire les mouvements nationalistes allaient durer longtemps.

⁵ Yoko Oryu, «The Birth of Kanak People », *The Journal of Island Studies* n°5 pp.77-97, 2003.

⁶ Jean-Luc Mathieu, *L'Outre-mer français*, Paris: Presses Universitaires de France, 1994, pp.199-200.

⁷ Note par Joseph Guy sur "Rapport Seremy sur l'Université du Pacifique de l'enseignement et la diffusion de la langue française (septembre 1988)", CAC 19940095 art. 18.

⁸ Entretien avec Aimé Césaire à Fort-de-France, le 22 juillet 2004.

⁹ Yoko Oryu «Aimé Césaire and Martinique: Regarding Antillean People in relation to peripheral realism », *The Journal of Island Studies* n°13 (mars 2010 : en préparation pour publier).

¹⁰ Alain Anselin, *L'Émigration antillaise en France: la troisième île*, Paris: Karthala, 1990. ; Michel Giraud et Claude Valentin Maris, «Insertion et gestion socio-politique de l'identité culturelle: le cas des Antillais en France », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.3, no.3, 4ème trimestre 1987.; Fred Constant, « La politique française de l'immigration antillaise de 1946 à 1987 », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.3, no.3, 4ème trimestre 1987.

¹¹ Yoko Oryu, «Aimé Césaire's idea on 'Decolonisation' », *Komaba Studies in Society* XI, 2001, pp.66-83.

2. La reconnaissance de ces questions par les Gouvernements

Le gouvernement français issu des élections de 1981 a su reconnaître l'existence des problèmes de l'outre-mer¹². L'opinion aux Antilles a globalement été pour la "réaffirmation de l'appartenance française". La reconnaissance du droit à une personnalité politique, économique et culturelle propre était néanmoins fortement désirée¹³. Concernant les colonies du Pacifique, l'hypothèse d'indépendance de la Nouvelle-Calédonie dès le début de l'interpellation qu'elle suscite, "exige une profonde réflexion" selon le Président de la République¹⁴.

Dès lors, il y a presque trente ans, les responsables politiques français ont eu pour objectif de répondre dans l'outre-mer à deux besoins en même temps : celui de créer une gouvernance comptable et démocratique, d'une part, et d'autre part une forme de décolonisation qui réglerait les problèmes. Pendant longtemps peu de choses ont changé en dépit de réformes multiples. Il faut y voir le résultat de l'affrontement des forces politiques. Il y avait ceux qui souhaitaient sortir de la République, ceux qui voulaient approfondir l'autonomie ou au contraire les partisans du *statu quo* mettant en avant les données notamment de la nature, "ces terres marquées par l'éloignement, l'isolement et dans la quasi-totalité des cas, par l'insularité, avec une structure économique très particulière et une identité culturelle propre"¹⁵.

Entre temps, les gouvernements de gauche et de droite ont alterné et à deux reprises cohabité, dans le contexte de l'élargissement de l'Union Européenne. Mais le changement des environnements intérieur et extérieur du cadre national, régional, communautaire, international n'arrête pas l'évolution de la situation.

Les améliorations profondes de la relation unissant les terres d'outre-mer à la France ainsi que des services offerts aux habitants sont nombreuses : par les transferts de pouvoir de décision dans plusieurs domaines aux collectivités pendant des années. En Martinique comme en Guadeloupe, Guyane et Réunion, l'importance du Conseil régional, consacre l'autorité élue de ces Conseils pilotant notamment la définition et les contenus de contrats de plan. Depuis 1983 les citoyens français des DOM sont aussi bénéficiaires de politiques relevant de la discrimination positive dans divers domaines dont le plus important concerne le transport d'avion. Ils ont le privilège qui leur est réservé de façon

¹² Compte rendu du Conseil des Ministres du 12 octobre 1981.

¹³ Dans la note datée du 7 octobre 1981, le Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation, chargé des Départements d'outre-mer apprécie les situations au plan politique comme "problème racial et culturel propre, et la permanence de deux sentiments contradictoires, l'aspiration à la liberté et l'angoisse devant l'aventure qu'elle constitue."

¹⁴ Compte rendu du Conseil des Ministres du 12 octobre 1981.

¹⁵ Ibid.

exclusive de franchir l'Atlantique avec l'aide financière de l'Etat français¹⁶.

Ainsi on a été vers une forte décentralisation administrative, accompagnée par une recherche dont les effets restent limités dans le domaine de l'égalisation des chances sociales et économiques, mais loin de l'autonomie politique qui suppose le passage (maintenant précisément refusé par les populations consultées) sous l'article 74 de la Constitution. Et la situation est bien différente dans le Pacifique.

En Nouvelle-Calédonie depuis les accords de Matignon, l'hypothèse de l'indépendance a été clairement ouverte, tandis qu'en Polynésie (encore moins pour Wallis et Futuna) c'est un glissement progressif qui peut porter vers des statuts s'en rapprochant en interne sinon au plan international (où il y a toutefois des délégations de souveraineté pour traiter d'accords régionaux). C'est aussi que la population polynésienne étant pour une part très métissée, la question des "premiers occupants" ne s'est pas posée comme en Nouvelle-Calédonie où le peuple kanak du fait même qu'il avait subi une ségrégation et en avait conservé une forte identité a été reconnu comme premier occupant de la Terre. D'autres dispositions ont été adoptées dans les domaines comme le foncier, les institutions locales, y compris la coutume et les cultures. L'orientation définie est ouverte à tous les possibles sauf celui de revenir en arrière ce qui rassure les acteurs locaux, nationaux, régionaux, voire internationaux. Les processus définis par les deux accords, dits de Matignon/Oudinot et de Nouméa, ont contribué à réaffirmer et montrer la réussite de cette orientation¹⁷.

Le 10 mai, journée nationale de la commémoration de l'esclavage, et de son abolition ainsi que ses mémoires, matérialise la reconnaissance nationale qui est apportée aux questions et aux séquelles de la colonisation. Cette évolution est symboliquement continue en France.

3. La décolonisation est-elle achevée ?

La France avec ses outre-mers, en a-t-elle fini avec la décolonisation ?

Aimé Césaire [1903 - 2008], né à la Martinique, a été un poète et un homme politique. L'auteur de "Cahiers d'un retour au pays natal" et du "Discours sur le colonialisme", est considéré comme le père de la fameuse loi du 19 mars 1946 qui fait de la Martinique, comme de la Guyane, de la Guadeloupe et de la Réunion, chacune un département français. Pourtant sa personnalité, son action de vieil indépendantiste a été longtemps occultées par

¹⁶ Compte rendu de la réunion, daté du 8 juillet 1983. .

¹⁷ Yoko Oryu « The Birth of Kanak People », *The Journal of Island Studies* n°5, pp.77-97, 2003

son rôle joué dans cette départementalisation et de ce qui s'en est suivi. Évoquer ses propos permet d'éclairer la différence des situations d'Amérique et d'Océanie et de susciter ainsi des réflexions sur "la fin de la colonisation".

Il y a vingt ans Aimé Césaire a dédié un court texte à la personnalité, aux antipodes de la France, de Jean-Marie Tjibaou [1936 - 1989]. Tjibaou a joué le rôle important pour la reconnaissance du Peuple Kanak, premier occupant (du territoire) de la Nouvelle-Calédonie¹⁸. Avec Jacques Lafleur et Michel Rocard, il est l'un des trois acteurs majeurs des accords de Matignon/Oudinot qui y ont mis fin à la situation de conflits violents et qui ont renouvelé la question calédonienne en 1988. J.M. Tjibaou n'a cessé d'évoquer le "droit inné et actif à l'indépendance" du Peuple Kanak à Nainville-les-Roches¹⁹. Césaire, se sentait solidaire, car il se vivait "solidaire de tous les hommes qui luttent pour la liberté de leurs pays et pour la dignité de leur peuple"²⁰. Selon Césaire, Tjibaou est un Kanak, ou Mélanésien français, "au service d'un petit peuple luttant pour sa survie et la survie d'une civilisation". Malgré son obligation d'aller à des compromis politiques, il apprécie sa "percée" pour lui rendre hommage²¹.

Concernant la question de l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, depuis 30 années il reste dix propositions de réforme, et deux scrutins référendaires capitaux. Ce n'est pas uniquement entre les non-indépendantistes, les indépendantistes locaux et les dirigeants nationaux, qu'il fallait négocier. Les institutions politiques qui, à l'issue de "négociations", donnent un cadre politique à l'essai se succèdent, élaborées avec et entre divers acteurs politiques locaux, nationaux, régionaux et certainement internationaux. L'internationalisation du dossier calédonien est croissante, y compris au niveau communautaire européen²². Ces importants chantiers se répètent selon deux processus qui se sont fait jour, en interne et en externe. Mais de manière différente si l'on confronte la Caraïbe et l'Océanie, d'autant que des difficultés et réticences des Départements Français d'Amérique à concevoir des évolutions audacieuses tiennent à des situations de géographie telles que les modestes dimensions inulaires des pays considérés et à leurs problèmes en matière d'économies et d'emplois qui les rendent assez largement tributaires de la Nation.

¹⁸ Yoko Oryu « La préparation des accords de Matignon-Oudinot » In : Jean-Marc Regnault, Viviane Fayaud (sous la dir), *Nouvelle-Calédonie, 20 années de concorde (1988-2008)*, SFHOM, Paris, 2008, pp.175-185.

¹⁹ Lettre adressé à Monsieur le Premier Ministre de Jean-Marie Tjibaou, daté du 15 août 1988.

²⁰ Interview à Aimé Césaire, à Fort-de-France, le 22 juillet 2004.

²¹ Aimé Césaire, "pour Jean-Marie Tjibaou", *De Jade et de Nacre*, R. Boulay, ed. Réunion des Musées nationaux, Paris, 1990.

²² Dépêches et télégrammes déchiffrés, arrivés au ministère des affaires étrangères, daté du 22 décembre 1988 (69/V/1892) et du 12 janvier 1989 (57/V/3306), concernant Parlement européen sur la résolution sur l'envoi d'une commission d'experts en Polynésie.

Dans tous les territoires non-européens depuis 1980, de grandes réformes ont été appliquées. Pour les DOM cela signifie la création et l'aménagement de la région d'outre-mer qui a permis la prise en considération des cultures locales pour promouvoir l'épanouissement de l'identité culturelle et un certain développement endogène de la société, mais qui rencontre les effets d'économies largement marquées par les parts décisives du secteur tertiaire (public et privé) et par l'importance des importations et des circuits de distribution.

Le corollaire a été, partout, la transparence appuyée sur une ouverture en direction des pays voisins. Des politiques de coopération régionale ont été mises en place dans la Caraïbe²³. Au fond, la tradition institutionnelle de "l'Exclusif" - l'interdiction d'avoir des relations avec n'importe quel pays étranger, ni des relations politiques, commerciales ou économiques - est ainsi abolie dans les « vieilles colonies ». L'initiative pendant les années de gouvernement de Michel Rocard de créer trois secrétariats permanents de l'outre-mer, un dans chaque océan, visait à préparer un meilleur développement économique régional en l'adaptant à la réalité géographique. Cette évolution a ainsi mis un terme au "Système de DOM-TOM" et a conduit à la « décolonisation sans changer de souveraineté », selon Michel Rocard²⁴. Cette volonté de désenclavement et de fin de "l'économie de comptoir" ayant aussi trouvé ses conditions favorables dans la mondialisation des échanges et la fin des barrières douanières, encore que les échanges intra régionaux dans l'Atlantique soient restés modestes, les croisements de services et les coopérations techniques et culturelles ont été fructueux. Mais pour autant peut-on conclure que la décolonisation est achevée ?

4. Décolonisation inachevée?

Les anciennes colonies qui restent françaises ont au minimum deux particularités communes. L'indépendantisme s'est imposé tardivement. Elles sont naturellement insulaires ou ont des difficultés à cause de l'insularité.

Selon Césaire, la décolonisation est inachevée. Il a dit par ailleurs la chose suivante: «ce que je demande, c'est que la France, avec laquelle nous vivons en solidarité, nous reconnaisse le droit à l'indépendance»²⁵. Ce qui ne veut pas dire qu'il réclame

²³ Yoko Oryu «Transparence et ouverture: transformation de la présence française et de l'outre-mer à travers la politique de la coopération régionale en Caraïbe et du Pacifique pendant 1988-1991», exposé oral, la Société franco-japonaise de Sciences Politiques (le 12 décembre 2009 à Kobe).

²⁴ Interview de Michel Rocard, à Paris, le 8 mars 2006.

²⁵ Interview à Aimé Césaire, à Fort-de-France, le 16 mars 2006.

l'indépendance immédiate.

En évoquant le droit à l'indépendance de cette manière, n'a-t-il pas abordé une question délicate en la posant sous la forme d'une autre décolonisation sans changement de la souveraineté ?

Césaire reconnaissait que la loi du 19 mars 1946 a permis aux colonisés de bénéficier de toutes des lois métropolitaines y compris progressivement les lois sociales. C'était une sorte de la décolonisation, selon lui, toutefois une décolonisation inachevée²⁶. Car "le régime n'a pas changé"²⁷.

Il n'y a pas que le droit et j'ai été frappée par les considérations de A. Césaire sur la devise française (liberté, égalité, fraternité) dont la problématique s'applique bien à tout le territoire de la République et donc nous interpelle aussi bien pour le Pacifique que dans l'Atlantique.

A. Césaire, en visitant chacun des trois mots de la devise de la République en a marqué l'enjeu pour les Martiniquais.

Il constate que la "Liberté" évoque le fait que les Antillais ont lutté de toutes leurs forces pour la liberté et a résulté d'abord de l'abolition de l'esclavage. Quant à l'"Egalité", c'est un idéal. Et la politique d'égalité, et la politique dite "de fraternité", ont été pendant longtemps, selon lui, ce que l'on appelait en Martinique "une politique d'assimilation". Aussi est-ce fondamentalement sur la "fraternité" qu'il s'interroge.

Ce qui est pour lui plus important, c'est un mot, « fraternité », qui pour les Français est resté simplement un mot. Il voit bien ce que l'on a réalisé avec la « fraternité ». Selon son point de vue, il pensait que si la fraternité n'a jamais été réelle, elle ne le sera jamais. Une chose très importante, en effet, manque sans laquelle il ne peut pas y avoir de fraternité pour les Martiniquais. A son avis, ce n'est pas la majorité des Martiniquais qui le pensent, mais il pensait qu'il ne peut pas y avoir de fraternité vraie, s'il n'y a pas la prise en considération d'un élément important qui est l'identité²⁸.

Déjà il avait évoqué "la fraternité agissante" en tant que rapporteur de loi dite de la départementalisation en 1946. Depuis lors un demi-siècle est passé. La Martinique a choisi la cohabitation avec la France. Mais la condition de la Fraternité vraie (à réaliser) c'est la

²⁶ Selon Michel Rocard c'est une autre décolonisation plus évidente (en interne au moins) de laisser aux autorités locales le soin d'élaborer les droits économiques, sociaux, fiscaux, commerciaux, d'environnement etc. applicables à leurs communautés comme c'est largement le cas en Polynésie et en Nouvelle Calédonie (encore que parfois ces droits puissent offrir moins d'avantages sociaux que celui de la vieille métropole.. du moins jusqu'à présent). Interview à Michel Rocard, à Paris, le 8 mars 2006.

²⁷ Interview à Aimé Césaire, à Fort-de-France, le 16 mars 2006.

²⁸ Interview à Aimé Césaire, à Fort-de-France, le 16 mars 2006.

reconnaissance de la place et de l'identité de la Martinique dans la République. S'il avait à compléter, a-t-il dit, la devise française "ce serait Liberté, Egalité, Identité, Fraternité"²⁹.

Cette question de l'identité était pour lui la question clef.

A. Césaire valorisait l'importance de l'identité reconnue, estimée comme base indispensable d'une Fraternité réelle pour les citoyens de la République qui habitent dans les pays colonisés. Selon les propos de Césaire, le mot, "Identité", devait être inscrit dans la Constitution; ainsi renouée dans son principe, elle assurerait la représentation de la "colonie", comme lui a voulu représenter les "colonisés", ce qui diffère au fond de la situation d'un outre-mer fusionné dans la République. Mais cette situation est aussi très différente de celle du « British commonwealth ». Pour parler de la décolonisation dans le vocabulaire français, il y a "la décolonisation difficile". Elle désigne les cas de l'Indochine, de Madagascar et de l'Algérie. Le cas d'Haïti était la première décolonisation d'une île de la Caraïbe, la première décolonisation d'"Amérique latine", après celle des Etats-Unis, la première décolonisation qui est presque cachée. Les îles étaient colonisables plus facilement que les pays continentaux. Césaire donne son explication pour le cas d'Haïti. Il souligne que "le pays s'est révolté contre un régime colonial qui était pour lui un régime vraiment insupportable, qui était fondé sur l'esclavage, l'exploitation de l'homme, l'humiliation de l'homme"³⁰. Au sortir de cette situation, par arrêt de la colonisation, surtout s'il s'agit d'une très petite île, l'avenir s'est révélé extrêmement difficile dès lors que les Puissances se sont longtemps ligüées contre une telle "anomalie" et que la jeune République a eu à payer par ses pauvres une dette inimaginable (le rachat du pays) à la France.

Pour les Antilles françaises, le régime a été aussi insupportable, mais les phases de l'histoire se sont présentées autrement : la résistance fut impossible sous le Consulat et l'Empire et pour se défendre les colonisés ont choisi le combat pour l'égalité qui rencontrait les valeurs de la République au détriment de la revendication de l'identité.

Bien distinct est le cas Calédonien, puisque les identités ont été reconnues et que les capacités propres des grandes îles d'Océanie leur permettent de concevoir un avenir pour partie fondé sur leur propres moyens et avec des instruments juridiques autonomes. Il semble bien aujourd'hui où sont, dans un contexte mondialisé, en superpositions les besoins de reconnaissance d'identité et les besoins strictement matériels des populations, que la question Calédonienne soit elle, moins dans la relation identitaire avec la France, que dans les relations internes entre Communautés, entre compétence du Pays (qui peut

²⁹ Interview d'Aimé Césaire, à Fort-de-France, le 22 mars 2006.

³⁰ Interview à Aimé Césaire, à Fort-de-France, le 22 juillet 2004.

avoir ses propres lois du pays) et les champs d'action des Provinces. Certainement que la part de métissage qui s'est introduite dans une frange de la société calédonienne, que la communication intercommunautaire qui existe au moins aujourd'hui – y compris pour expliquer des différents et en débattre ; que la clairvoyance des uns et des autres des acteurs politiques locaux, aideront ensemble à trouver les issues d'une décolonisation qui y est toujours en cours, mais dont les atouts ont été que soient posées à temps les vraies questions.

* Cet article reprend des éléments de l'exposé oral suivant:

Yoko Oryu, "Decolonization of French Overseas Territories: A Comparison between Caribbean Département d'outre-mer and New Caledonia", exposé oral in: XI Congresso de la FIEALC (Federacion Internacional de Estudios sobre America Latina el Caribe, 26 octobre 2003.